

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par

Mme Caroit, M. Pacquot, M. Armand, M. Bothorel, Mme Bregeon, Mme Buffet, M. Descrozaille, M. Girardin, M. Izard, M. Lavergne, Mme Le Meur, Mme Le Peih, M. Maillard, M. Marchive, Mme Marsaud, M. Midy, M. Perrot, Mme Petel, M. Rodwell, M. Travert, M. Vojetta et les membres du groupe Renaissance

ARTICLE 2

Supprimer l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la mise en place du repas à un euro pour tous les étudiants. Le repas à un euro existe déjà pour les étudiants boursiers et pour les étudiants non-boursiers qui en font la demande, ce tarif peut être délivré au cas par cas. Il n'est pas justifié d'élargir cette mesure à l'ensemble des étudiants, y compris les plus favorisés, alors que ces derniers bénéficient déjà d'un tarif réduit à 3,30 euros.